



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 28 juin 2023

OBJET :

DE-23-06-1-42) TARIFICATION DE NOUVEAUX OBJETS A L'EFFIGIE DE LA VILLE

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-huit juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 15 juin 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SÉGURET (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme POLLARD (pouvoir à Mme RANIERI), M. LAFON (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M. GIRARD), Mme ODDON (pouvoir à M. TOURNE).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230628-lmc1H10936H1-DE
Date de réception en Préfecture : 03/07/2023
Date de Publication : 03/07/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 juin 2009 validant le principe de la vente d'objets à l'effigie de Vincennes à destination des nombreux touristes mais aussi des Vincennois afin de promouvoir son image ;

Vu les délibérations du Conseil municipal en date des 29 juin 2011, 27 juin 2012, 30 septembre 2015, 22 juin 2016, 28 juin et 27 septembre 2017, 26 septembre 2018, 18 décembre 2019, 8 juillet 2020 et 15 décembre 2022 complétant la liste des objets ;

Considérant que la Ville de Vincennes souhaite proposer à la vente de nouveaux objets à l'effigie de la ville afin de promouvoir sa notoriété et de répondre à une demande croissante notamment de la part des touristes et des Vincennois ;

Considérant la nécessité pour la ville de déterminer une tarification de ces nouveaux objets proposés à la vente complétant la liste définie par délibération du 24 juin 2009 ;

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 22 juin 2023,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : A compter du 1er juillet 2023, les tarifs des nouveaux objets à l'effigie de la ville proposés à la vente sont fixés ainsi qu'il suit :

- Livre de recette (projet du conseil des seniors) « Saveurs d'ici et d'ailleurs, le grand livre des recettes de Vincennes et des villes jumelles » 17,50 euros
- Magnets Vincennes 3 euros
- Pagnes tissés Vincennes 12 euros
- Gourdes Vincennes 5 euros
- Fèves blason Vincennes 4 euros

(Les prix s'entendent nets de toute taxe)

Un tarif de groupe sera appliqué selon les conditions suivantes :

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230628-lmc1H10936H1-DE Date de réception en Préfecture : 03/07/2023 Date de Publication : 03/07/2023
--

- de 20 à 49 exemplaires achetés : une réduction de 10 % sera consentie
- au-delà de 50 exemplaires achetés : une réduction de 20 % sera consentie.

En cas d'envoi postal, les frais de conditionnement et d'affranchissement seront à ajouter au prix initial et seront à la charge de l'acheteur.

ARTICLE II : La ville de Vincennes se réserve le droit d'offrir ces objets gracieusement à des associations ou des particuliers au titre de cadeaux ou récompenses dans le cadre des événements qu'elle organise ou qu'elle accueille.

ARTICLE III : Les recettes issues de ces ventes seront imputées au chapitre et article correspondants du budget communal.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé